

www.e-rara.ch

L' art du menuisier

Roubo, André Jacob

[Paris], 1769-1777

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 969

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-13467>

Essai sur le toisé et l' appréciation des ouvrages de menuiserie en général.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

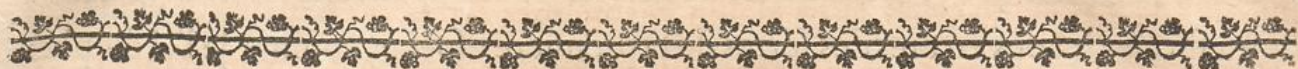
e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



ESSAIS SUR LE TOISÉ

Et l'Appréciation des Ouvrages de Menuiserie en général.

J'AI enfin terminé le détail des différentes especes de Menuiserie, quant à ce qui concerne la forme & la construction des différents ouvrages de cet Art, du moins autant que mes forces & l'étendue de cet Ouvrage ont pu me le permettre. Ce qui me reste à traiter présentement, quoique de moindre étendue, n'est pas d'une moindre conséquence, puisqu'il s'agit d'assurer à l'Ouvrier la propriété d'un gain légitime, & de préserver celui qui le fait travailler, des fraudes que l'amour du gain enfante sous mille formes différentes.

Mon dessein n'est pas d'entrer ici dans un détail circonstancié du Toisé, & de la valeur relative de tous les ouvrages de Menuiserie, ce qui seroit une entreprise, sinon au-dessus de mes forces, du moins trop considérable pour avoir lieu dans cet Ouvrage, qui a plus pour objet la théorie & la pratique de l'Art, que la discussion des intérêts de ceux qui l'exercent, ou de ceux qui en acquierent les ouvrages, de quelque nature qu'ils soient.

Je me contenterai donc de présenter ici la méthode la plus en usage d'apprécier les ouvrages de Menuiserie, les avantages & les désavantages qui en résultent, & ce qu'on pourroit faire de mieux pour apprécier les ouvrages de cet Art, pour que les intérêts des Bourgeois, & ceux des Ouvriers soient également en sûreté (*).

(*) Nous avons un Ouvrage qui traite du Toisé de la Menuiserie de bâtiment, qui a pour titre: *Détails des Ouvrages de Menuiserie pour les Bâtimens, où l'on trouve les différents prix de chaque espece d'Ouvrage, avec les Tarifs nécessaires pour leur Toisé*, par M. Potin, ancien Entrepreneur des Bâtimens du Roi. Vol. in-8°. A Paris, chez Jombert, 1749, &c.

Quoique cet Ouvrage (dit l'Éditeur de l'Architecture-pratique de M. Bulet) soit susceptible de plus grands détails, il peut être d'un grand usage à ceux que leur état met dans l'occasion de régler des Mémoires de Menuiserie. Oui, si cet Ouvrage étoit plus étendu, & fait avec plus d'équité, ou du moins de discernement dans l'appréciation des ouvrages, qui y sont portés, pour la plus grande partie, à un tiers ou au moins un quart plus bas que leur valeur réelle, dans le temps même de l'édition de cet Ouvrage: d'où il suit que ceux qui s'en rapporteroient aux réglemens qu'on trouve dans cet Ouvrage, ruineroient l'Ouvrier qui auroit la foiblesse d'y passer, ou le jetteroient, ainsi que le Bourgeois, dans des procès où ce dernier succomberoit infailliblement, sans pour cela que l'Ouvrier y gagnât davantage, par rapport à la perte du temps & aux soins qu'il demande la poursuite d'une affaire. Pour prouver la vérité de ce que j'avance, je ne citerai qu'un

exemple tiré de cet Ouvrage, où l'Auteur dit, page 160, » que le lambris de sapin d'un pouce » d'épaisseur pour les bâtis, & les panneaux d'un » pouce refendu en deux, ledit lambris orné » d'une moulure simple, comme un bouvement » ou autre, vaut la toise superficielle, tout posé » en place, 12 liv. 13 s. 10 den. y compris une » livre 3 s. 1 den. pour le bénéfice de l'Entrepre- » neur; » laquelle somme est le dixieme de celle de 11 liv. 10 s. 9 den. à laquelle il fait monter la dépense d'une toise de cette espece de lambris, (qu'on paye actuellement 18 liv. la toise, au plus bas prix;) ce qui n'est pas vrai, du moins quant au prix de la façon, du déchet du bois & des faux frais. Mais quand cela seroit vrai, est-ce que le dixieme de bénéfice est suffisant pour dédommager un Maître de ses soins, & même pour le faire vivre? Car, supposons pour un instant qu'un Maître ait chez lui six Ouvriers occupés à faire de semblables ouvrages, ils ne lui en feront guere qu'un tiers de toise par jour chacun, ce qui fait pour les six deux toises par jour, ou, ce qui est la même chose, 2 liv. 6 s. 2 den. de bénéfice, sur lesquelles il faut qu'il préleve d'abord sa nourriture & celle de sa famille, l'entretien de cette même famille, le loyer de son logement, qui ne peut pas être moindre de 2 à 300 liv. les droits du Roi & les

De tous les ouvrages des Arts mécaniques employés à la construction des édifices, la Menuiserie est la partie de ces mêmes Arts, où à quantité égale de matière ou de valeur de la chose employée, il y a plus de main-d'œuvre & de perte de matière, & où, par une singularité qu'on ne sauroit expliquer, la coutume accorde moins de dédommagement à l'Ouvrier, ou, pour mieux dire, à l'Entrepreneur, à qui on ne paye exactement que l'ouvrage apparent, sans s'embarrasser du déchet & de la perte du bois, occasionnés par la forme ou la grandeur des ouvrages, ou même des parties qui, souvent, se trouvent doubles d'épaisseur, ou enclavées les unes dans les autres; pendant qu'aux autres Arts, comme la Maçonnerie, la Charpenterie, la Couverture, &c, il y a des usages établis pour indemniser les Entrepreneurs des pertes que leur causent le déchet de la matière, & la difficulté de la main-d'œuvre.

La raison d'une coutume aussi bizarre, ne peut guère être fondée que sur la multiplicité des ouvrages de Menuiserie, & sur les différences que peuvent apporter le choix des matières, & encore plus le plus ou moins de façon qu'il y a à ces différents ouvrages, & le plus ou moins de perfection avec laquelle ils sont traités, ce qui auroit demandé de la part des Appréciateurs, une expérience consommée de cet Art, & un détail immense, pour mettre à chaque espèce d'ouvrage un prix qui lui fût convenable; ce qui a fait qu'on a beaucoup mieux aimé, pour éviter tous ces détails, donner à chaque espèce d'ouvrage un prix à peu-près convenable du plus au moins, & cela en raison d'une grandeur convenue, comme des Toises superficielles, des Toises courantes, &c.

Cette manière d'apprécier & de mesurer les ouvrages de Menuiserie, a cela de commode, (sur-tout lors de la façon & de la vérification des Mémoires,) d'épargner beaucoup de temps, tant à l'Entrepreneur qu'au Vérificateur; mais aussi quel mal n'en a-t-il pas résulté? Que de procès entre les Bourgeois & les Entrepreneurs, & entre ces derniers & leurs Ouvriers, depuis que, pour le malheur de l'humanité & la destruction des Arts, la coutume de faire travailler les Ouvriers à leur tâche s'est introduite (*)! Ce n'est pas que je veuille

frais de Communauté, le revenu de l'argent qu'il a donné pour acquérir le titre de Maître, le temps qu'il faut qu'il attende pour être payé de ses ouvrages, les pertes qu'il est souvent exposé à faire, & qu'il fait effectivement, l'usure des outils, &c. &c. &c. Par ce seul exemple, on pourra juger du reste de l'Ouvrage & de la sincérité de l'Auteur, qui, à la vérité, étoit Entrepreneur des Bâtimens du Roi, où les ouvrages se font au rabais, mais où les Entrepreneurs comptent souvent leur gain par leurs pertes, ce qui, je crois, n'a pas besoin d'autre explication.

(*) La plupart des Maîtres & des Compagnons Menuisiers, ne seront sûrement pas de mon avis sur cet article, qui n'en sera pas pour cela moins vrai. Les premiers, c'est-à-dire, les Maîtres, préfèrent de faire travailler à la tâche, parce que, disent-ils, leur ouvrage est mieux fait, &

qu'il leur coûte moins cher de façon: ce qui est exactement vrai quant à ce second article; car pour le premier, il souffre plus de difficulté, comme je le prouverai ci-après.

Les Compagnons préfèrent de travailler à leur tâche, parce qu'ils sont, disent-ils, plus libres, & qu'ils gagnent davantage que s'ils travailloient à la journée: ce qui est vrai d'un sens, & faux de l'autre; car en gagnant davantage, en sont-ils plus riches? C'est ce qu'il faut examiner.

Dans l'état actuel des choses, on ne sauroit nier qu'un Ouvrier adroit, & à qui la nature a accordé la santé & la force du corps, ne gagne la moitié & même le double de plus que ceux qui travaillent à la journée, selon la nature des ouvrages; mais quel profit le plus grand nombre tire-t-il de ces prétendus avantages? Très-peu; parce que ne se sentant pas gênés pour

accuser les uns ni les autres de mauvaise foi, à Dieu ne plaise que j'en aye la pensée! ce seroit un trop grand malheur si cela étoit: au contraire, je suis persuadé que tous croient, selon leur conscience, avoir raison, & qu'il n'y a que le défaut de lumières qui les rend injustes les uns envers les autres.

En effet, rien n'est si aisé que de devenir Juré-Expert ou Maître d'une profession: il ne faut que de l'argent pour acquérir ces titres; mais le titre donne-t-il la capacité? Non; car l'expérience prouve journellement le contraire.

Que faudroit-il donc faire pour remédier aux abus dont je me plains ici? Il faudroit de deux choses l'une: ou réformer la coutume établie pour le Toisé & l'Appréciation des ouvrages de Menuiserie; ou qu'en laissant subsister les choses

remplir exactement leur journée, ils se livrent plus aisément à la dissipation, & même à la débauche, à quoi les excite la jouissance momentanée de leur prétendu gain, qui, au bout d'une semaine, dont ils ont perdu une journée ou deux, n'est pas plus considérable, & même quelquefois beaucoup moindre que s'ils avoient travaillé toute la semaine à la journée: ce qui seroit très-peu de chose, si la débauche & la perte du temps n'avoient pas de suite plus funeste pour le bien de l'humanité. Mais qu'arrive-t-il ordinairement lorsqu'un Ouvrier a perdu un jour ou deux, ou quelquefois même davantage? Il veut, dit-il, récompenser le temps perdu; il s'efforce & s'épuise de travail pendant le reste de la semaine; d'où suivent souvent les maladies, la ruine de sa santé, encore plus altérée par la débauche que par le travail, une vieillesse anticipée, & enfin la mort: trop heureux encore si, en mourant, il n'a pas le malheur de laisser des enfants en bas-âge, dont la santé foible & délabrée lui reproche tacitement le mauvais usage qu'il a fait de sa jeunesse & de ses talents!

Quant à la liberté sur laquelle ils se récrient si fort, comment l'entendent-ils, cette liberté? croient-ils qu'elle consiste à faire ce qui est contraire à la raison & à l'humanité? Le Citoyen vertueux n'est-il pas toujours libre, lorsqu'il jouit en paix de lui-même & du fruit de son travail, qui, de quelque nature qu'il soit, n'est jamais un esclavage, mais une occupation honnête, qui égale en quelque façon les conditions, en ne faisant dépendre celui qui travaille que de lui-même, & en le rendant nécessaire aux Riches, qui lui payent le prix de son travail pour satisfaire leurs besoins réels ou imaginaires?

Il faut cependant avouer que dans l'état actuel, le travail de la journée a quelque chose de dur & de rebutant, du moins chez les Menuisiers, parce que ceux qui travaillent ainsi, ne font que les plus mauvais ouvrages, & les plus mal-propres, & qu'ils font, en quelque façon, méprisés de ceux qui travaillent à leur tâche, & quelquefois même des Maîtres, qui n'estiment ces derniers qu'en raison du profit qu'ils leur font.

Mais si tous les Ouvriers travailloient à la journée, & qu'en cet état le mérite & l'habileté fussent récompensés, ces difficultés s'évanouiroient, l'émulation & la concorde régneraient parmi les Ouvriers, & entre ces derniers & leurs Maîtres, qu'ils regarderoient comme leurs supérieurs quant au commandement, mais aussi comme leurs amis & leurs compagnons de travail,

puisque'ils seroient obligés de travailler avec eux, ne fût-ce que pour les exciter par leur exemple.

De ce nouvel ordre de choses, (qui existoit encore à la fin du dernier siècle, & au commencement de celui-ci,) il s'en suivroit que l'ouvrage en seroit fait avec plus de soin & de solidité, soit qu'il fût conduit par le Maître ou par différents Ouvriers, mais toujours sous ses yeux, ce qui n'est pas une chose indifférente, encore que le Maître ne fût pas très-habile en son Art; l'Ouvrier seroit aussi moins fatigué, & jouiroit d'une santé plus parfaite, & d'une plus longue vie; enfin l'égalité se rétablirait, & les Maîtres, qui alors travailleroient avec leurs Compagnons, ne seroient plus exposés à être les victimes d'un luxe destructeur, qui, comme on le voit tous les jours, cause la ruine de ceux qui ont le malheur d'oublier leur rang & les obligations de leur état.

Ce que je dis ici par rapport à la perfection des ouvrages faits à la journée, paroît peut-être un paradoxe, sur-tout pour ceux qui connoissent l'état actuel de la Menuiserie, où les ouvrages les plus considérables sont faits à la tâche, & même assez bien faits; mais le sont-ils tous également? L'avidité du gain, ou les efforts que font les Ouvriers pour récompenser le temps perdu, ne font-ils pas de tort à la perfection & à la solidité de l'ouvrage? L'expérience prouve tous les jours le contraire; & pour un Ouvrier qui est curieux de bien faire, il s'en trouve vingt qui ne s'occupent que de faire beaucoup, à quoi ils sont souvent forcés, par la médiocrité du prix des ouvrages.

De plus, pourquoi les ouvrages les plus importants se font-ils actuellement à la tâche? C'est qu'ils coûtent moins cher de façon que s'ils étoient faits à la journée, & cela aux dépens de la solidité de l'ouvrage, & de la santé de l'Ouvrier, qui s'épuise de travail pour gagner davantage.

D'un autre côté, en faisant travailler à la tâche, les Maîtres ne sont pas obligés de fournir d'outils, excepté ceux d'affûtage; ce qui est pour eux un très-grand avantage, & un fardeau de plus pour l'Ouvrier, & ce qui diminue beaucoup de son gain; ajoutez à cela que le Maître n'a pas besoin d'être assidu chez lui pour conduire les ouvrages. Mais avec tout cela l'ouvrage en est-il mieux fait? Non; tous les ouvrages de Menuiserie les plus célèbres de Paris, ont été faits à la journée: donc on gagneroit beaucoup à les faire tous de même.

sur

sur le pied où elles sont, (ce qui seroit peut-être le meilleur parti qu'il y auroit à prendre,) ceux qui, par état, sont destinés à juger de la valeur des ouvrages, soit en totalité, soit par rapport à la façon, se donnaient la peine de s'instruire à fond de tout ce qui a rapport aux ouvrages qu'ils doivent juger, tant dans la théorie que dans la pratique, afin de savoir remédier à propos aux défauts de l'usage reçu, & d'être, par ce moyen, en état de rendre à chacun la justice qui lui appartient.

Il y auroit un autre moyen, qui seroit le meilleur & le plus certain de tous, s'il étoit aussi facile dans la pratique que dans la théorie; ce seroit de se fier à la bonne-foi des Entrepreneurs, en ne les forçant pas d'être injustes, du moins en apparence, comme on le fait tous les jours, où on ne leur payeroit pas leurs ouvrages ce qu'ils valent, s'ils n'avoient pas la précaution d'en faire monter le Mémoire un tiers, & même la moitié plus qu'il ne leur faut légitimement, & qu'ils n'esperent même avoir, & cela pour que ceux qui doivent le régler, ayent quelque chose à diminuer, ce qui (par une bizarrerie, ou, pour mieux dire, une inconséquence inexplicable de l'esprit humain) ne leur fait aucun tort dans l'esprit de ceux pour lesquels ils travaillent, qui ne les estiment pas moins, & sont toujours contents pourvu qu'ils s'imaginent avoir payé moins cher que si le Mémoire eût été fait de bonne-foi, & n'eût pas été réglé par un Architecte ou tout autre, quel qu'il soit.

Cette façon d'agir avec les Ouvriers, les met dans un état continuel de guerre avec ceux pour lesquels ils travaillent, ce qui bannit toute confiance dans le commerce des hommes, qui, par état, doivent vivre les uns avec les autres. De plus, le Bourgeois paye-t-il moins en faisant régler & diminuer un Mémoire? Point du tout; parce que, comme je viens de le dire, l'Entrepreneur le fait monter de façon que quelque réduit qu'il soit, il y trouve toujours son compte, soit qu'il en ait imposé à celui qui le règle, par la manière dont il a su arranger & présenter les articles dont son Mémoire est composé, soit en employant vis-à-vis de ce dernier, des moyens aussi deshonorants pour l'un que pour l'autre, & qu'on me dispensera d'exposer ici. Il est donc rare (sur-tout dans les grandes affaires) que l'Entrepreneur perde; au lieu que le Bourgeois paye toujours davantage, puisqu'après avoir payé l'Ouvrier, il faut encore payer l'Expert; & quand celui-ci n'est pas habile dans son Art, (comme cela arrive souvent, & ce que l'Entrepreneur au fait apperçoit au premier coup d'œil,) il laisse passer, & fait payer comme bon de mauvais ouvrage, que l'Entrepreneur n'auroit sûrement pas fourni, s'il n'avoit pas su à qui il avoit affaire.

D'un autre côté, le despotisme absolu que quelques Architectes exercent sur les Entrepreneurs, en les forçant de faire les ouvrages pour le prix qu'ils jugent à propos d'y mettre dans les marchés qu'ils leur font faire & signer d'avance, ou de perdre leurs pratiques s'ils ne le font pas, les met dans le cas de faire de mauvais ouvrage, tant pour la façon que pour la matière; &, ce qui

est le comble du malheur, à faire tort aux Ouvriers, qu'ils font travailler à leur tâche, & qu'ils ne payent souvent que quand l'ouvrage est fait, & cela le moins qu'ils peuvent, & quelquefois même point du tout (*).

Je ne prétends cependant pas qu'il faille en croire l'Entrepreneur sur sa parole, ni recevoir les Mémoires qu'il présente sans aucune espèce d'examen; cette extrémité seroit peut-être aussi dangereuse que l'autre; car de quoi les hommes n'abusent-ils pas, & quel empire l'intérêt n'exerce-t-il pas sur eux? Mais je voudrois qu'on se dépouillât du préjugé où sont la plupart des hommes, de croire qu'il faut qu'un Mémoire soit diminué à la vérification, & qu'on considérât comme habile, & ce qui est encore préférable, comme honnête homme, un Architecte qui, connoissant la valeur des ouvrages, ne diminueroit rien, & même augmenteroit le Mémoire d'un Entrepreneur, s'il jugeoit à propos de le faire, ce qui seroit également honorable pour tous les deux. En agissant ainsi, on rendroit les Entrepreneurs plus attentifs à faire ou à fournir de bons ouvrages, tant par l'honneur qu'il y a à bien faire, que par l'espoir d'être récompensés de leurs soins, par l'augmentation qu'on mettroit au prix de leurs ouvrages.

Je viens d'exposer en peu de mots les avantages & les désavantages qui résultent de la méthode de laisser les ouvrages de Menuiserie sans aucune espèce d'indemnité pour l'Entrepreneur, ou du moins sans une connoissance parfaite dans cet Art, & sans un examen bien réfléchi des ouvrages dont on règle les prix. Il me reste à faire voir maintenant comment & dans quel rapport on a apprécié les différents ouvrages, relativement à cette méthode.

Les ouvrages de Menuiserie s'évaluent, ainsi que je l'ai dit plus haut, à raison d'un certain prix pour chaque toise superficielle, ou chaque toise courante de certaine largeur, comme de 2, 3, 4, 6 pouces, &c. ou enfin au pied courant de hauteur, sur 3, 4, 5, & même 6 pieds de largeur, ce qui n'est en usage que pour les croisées & leurs guichets (**).

(*) Ce que je dis ici est de la plus grande vérité; j'ai les faits pour garants de ce que j'avance, & les Tribunaux de la Justice retentissent tous les jours des cris des malheureux Ouvriers qui y viennent réclamer le prix de leur travail, d'où dépend le soutien de leur existence, & quelquefois celle d'une nombreuse famille. On leur rend justice, il est vrai; mais la longueur d'une procédure, aux frais de laquelle leurs moyens ne suffisent pas, quelle qu'en soit la médiocrité; & plus que tout cela encore, l'impuissance d'un Maître, peut-être aussi malheureux qu'eux, & qui n'est souvent injuste que parce qu'on l'a forcé de l'être en ne le payant pas du prix de ses ouvrages: tout cela, dis-je, achève de mettre le comble à leur infortune, & les porte quelquefois à des extrémités qu'on ne peut imaginer sans frémir, & que la voix de la nature qui s'élève dans mon cœur m'empêche de détailler ici.

(**) Des cinq espèces de Menuiseries dont j'ai fait le détail, il n'y a que celle de Bâtimement & la Menuiserie des Jardins, dont les ou-

vrages se vendent à la toise, soit courante, soit superficielle. Pour les trois autres espèces de Menuiseries, les ouvrages se vendent à la pièce, selon l'estimation, ou, pour mieux dire, selon que l'Ouvrier juge qu'elles peuvent valoir, ce qu'il peut certainement juger mieux que personne. Cette dernière manière d'apprécier la Menuiserie, loin d'être onéreuse au Bourgeois, lui est même avantageuse; parce que la concurrence entre les Ouvriers, établit entr'eux & comme malgré eux, des prix fixes dont ils ne peuvent guère s'écarter sans s'exposer à perdre leurs pratiques, à moins que leurs ouvrages ne l'emportent sur ceux de leurs Confrères, soit pour la bonne qualité de la matière ou de la façon; alors il en résulte ces avantages, que le Bourgeois qui paie un peu plus cher, est certainement mieux servi, & qu'en même temps l'Art se perfectionne par la concurrence & l'émulation qui regnent entre les Ouvriers; ce qui ne peut pas être lorsque l'ouvrage se vend sur des prix courants qu'un Architecte suit aveuglément, sans s'embarrasser si l'ouvrage est bien ou mal fait.

Le prix ordinaire de la toise ou du pied courant, est le même pour les ouvrages de chaque espece, soit qu'il s'y trouve plus ou moins de matiere employée, ou de façon, comme on le verra ci-après; & ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les ouvrages où il y a plus de façon & de matiere, sont moins payés que ceux qui en ont moins: un exemple pris dans les ouvrages les plus ordinaires, & même de nécessité, en fera la preuve.

Une ou deux portes pleines, de bois de chêne d'un pouce d'épaisseur, joint à rainures & languettes, & emboîté par les extrémités, ou quelque chose d'équivalent, est payé à raison de 27 liv. la toise; & une croisée de 4 pieds de largeur, sur 9 pieds de hauteur, comme celle *B*, *fig. 1*, la moitié prise pour le tout, ce qui fait également une toise superficielle, n'est pas payée davantage, (puisque 9 pieds à 3 livres, qui est le prix ordinaire de ces sortes de croisées, font également 27 liv.) quoiqu'il y ait près du double de façon, & autant de matiere; car le vide des carreaux de cette croisée, en les comptant de 7 pouces & demi de largeur chacun, sur 9 pouces de hauteur, ne produisent, les quarante ensembles que 2700 pouces quarrés. & le plus d'épaisseur des dormants meneaux & jets-d'eau, produisent, le tout ensemble: 1703

Savoir, pour le plus d'épaisseur des deux battants de dormant, qui ont, les deux ensemble, 6 pouces de largeur, sur 108 de hauteur, font: 648 pouces quarrés.

Pour la traverse du haut, qui est double d'épaisseur des chassis, ainsi que les battants de dormants, & la piece d'appui qui est quadruple, 9 pouces de largeur, le tout ensemble, sur 43 pouces de longueur, font: 387

Pour le plus d'épaisseur du battant meneau, 4 pouces de largeur, sur 104 de hauteur, font: 416

Pour le plus d'épaisseur des jets-d'eau, qui est triple de celle des chassis, 7 pouces de largeur, sur 36 de longueur, font: 252

Résumons. Battants de dormants 648

Piece d'appui & traverse du haut du dormant 387

Battant meneau 416

Jets-d'eau 252

TOTAL . . . 1703 pouces quarrés.

Ce qui fait d'abord plus des $\frac{17}{17}$ mes. du vuide des carreaux. Qu'on ajoute à cela le double emploi des feuillures & des languettes, la longueur des tenons & des barbes *D*, *fig. 5*, celle des pointes de diamants des petits bois; le bois qu'il faut laisser à l'extrémité des battants, pour qu'en les assemblant les épaulements ne se fendent pas, ce qui exige un pouce & demi à 2 pouces de bois de

PLANCHE
382.

plus par chaque bout, comme on peut le voir à la figure 4, cote C; enfin le déchet du refendage du bois, qui est d'autant plus considérable, que les pieces sont plus étroites, les gerçures, les nœuds qu'il faut absolument éviter: on concevra aisément qu'il entre plus de bois dans une croisée que dans une porte pleine, ou tout autre ouvrage de cette espece, les surfaces étant égales de part & d'autre, c'est-à-dire, produisant également une toise chacune.

S'il y a une imposte à cette croisée, comme à celle cotée A, *fig. 1*, la différence du plus de façon & de matiere, fera encore plus considérable; & cette différence augmentera encore si les croisées augmentent de largeur & diminuent de hauteur, parce qu'il faut, dans ce cas, des traverses plus longues; qu'il y a autant de gros bois employé aux traverses de dormant, pieces d'appui & jets d'eau d'une petite croisée de 6 à 7 pieds de haut, qu'à une de 9; & que la façon est, à peu de chose près, la même, puisqu'à une ou deux traverses de petit bois, & deux ou quatre petits montants près, les assemblages & les moulures à pousser sont les mêmes, & en égale quantité.

Si, après avoir comparé le prix d'une croisée d'une toise superficielle, avec une toise superficielle de porte pleine, je compare cette même croisée avec une toise de lambris, *fig. 3*, la différence de l'une à l'autre fera encore bien plus considérable; car du côté du prix actuel, le lambris est beaucoup plus payé que la croisée, puisque cette dernière, à raison de 3 livres le pied, ne vaut que 27 livres, & qu'un lambris de bois de chêne d'un pouce d'épaisseur pour les bâtis, & dont les panneaux, aussi de bois de chêne, sont de 6 lignes d'épaisseur, est payé 32 à 34 livres la toise superficielle, lorsqu'il est à petit cadre comme celui-ci, *fig. 3*, ce qui, au plus bas prix, fait 5 à 7 livres de différence par toise d'ouvrage, & cela en plus pour le lambris, où il y a un bon tiers de façon de moins qu'à la croisée, & près du tiers de moins de bois; car la croisée, comme je viens de le prouver ci-dessus, doit être censée pleine, ce qui équivaut à 5184 pouces quarrés.
& la toise de lambris, eu égard à la moindre épaisseur
des panneaux, n'en a que 3572

Savoir, pour les quatre battants, 12 pouces de largeur, sur 108 de hauteur, font: 1296 pouces quarrés.
Pour les quatre traverses, tant des panneaux que du pilastre, 15 pouces les quatre ensemble, sur 36 pouces, font: 540
Pour la traverse de frise du lambris, 31 pouces sur 4, font: 124
Le tout ensemble 1960 pouces quarrés.

La toise superficielle fait :	5184
d'où il faut ôter pour la valeur des bâtis	1960
reste	3224 pouces quarrés.
dont il faut prendre la moitié pour la valeur des panneaux, plinthes & cymaïses, parce qu'ils n'ont que 6 lignes d'épaisseur, ce qui fait :	1612
qui, joints à la valeur des bâtis,	1960
font, en tout,	3572

PLANCHE
382.

ce qui est moindre que la valeur de la toise superficielle :

Car de	5184 pouces quarrés.
ôtez	3572

la différence sera de 1612

ce qui revient au quart de moins, plus 316 pouces quarrés; ce qui fait un peu moins que les cinq seiziemes d'une toise; de maniere qu'il entre près du tiers de moins de bois dans une toise de lambris, que dans une croisée dont la surface équivaux à une toise, comme je l'ai dit ci-dessus.

Les volets ou guichets, *fig. 2*, la moitié prise pour le tout, se payent, pour l'ordinaire, au pied courant, ainsi que les croisées, à raison de 3 l. à 3 l. 10 s. le pied, lorsqu'ils sont ornés d'une moulure de 8 à 9 lig. de profil; ce qui fait, pour une toise de volet de 4 pieds de largeur, les quatre feuilles ensemble, sur 9 pieds de hauteur, 31 livres 10 s. ce qui atteint à peu-près, au prix du lambris; mais quelle différence y a-t-il entre une toise de guichet & une toise de lambris, tant pour la quantité de la matiere, que pour la façon! car, quant à la matiere, il y en a près du double pour les bâtis; de plus, il faut que le bois, tant de ces derniers que des panneaux, soit d'une qualité plus parfaite, à cause que l'ouvrage doit être vu des deux côtés.

Quant à la façon, elle est presque double; car au lieu de quatre battants, qui est tout ce qui peut se trouver dans une toise de lambris où il y a un grand panneau, comme à la figure 3, il y en a huit à une toise de guichet, & par conséquent huit longueurs de moulures & de plates-bandes; les assemblages y sont aussi plus du double, puisqu'au lieu de dix-huit tenons & dix-huit mortaises qu'il y a à la toise de lambris, *fig. 3*, il y en a 48 à la toise de guichets, *fig. 2*. Qu'on joigne à cela le travail du double parement, (qui, s'il n'est pas orné de moulures, est du moins replani & mis à une épaisseur égale,) les bri-fures qui joignent les feuilles des guichets, les feuillures & les quarts de rond dont ils sont ornés au pourtour sur leur arête extérieure, & l'on jugera s'il est possible de mettre au même prix des ouvrages d'une nature si différente.

Par le peu d'exemples que je viens de donner de l'appréciation des ouvrages de Menuiserie, & cela en rapport à des grandeurs données, comme des toises,

TREILLAGEUR.

Q 14

PLANCHE
382.

des pieds courants ou superficiels, on pourra juger de tout le reste, & avec combien peu de réflexion & de jugement, ou, pour parler plus juste, de connoissance, ces appréciations ont été faites.

On m'objectera peut-être, & cela avec raison, que ces appréciations, tout imparfaites qu'elles sont, ne laissent pas d'avoir lieu, & n'empêchent pas les Entrepreneurs, qui y passent tous les jours, de bien faire leur état, & même de s'enrichir quelquefois; ce qui est encore vrai. Comment donc cela peut-il se faire, si ce que je viens de dire est vrai, & n'est pas un paradoxe? Mais voici le fait: dans le nombre des ouvrages ainsi appréciés, il y en a d'avantageux pour l'Entrepreneur, lesquels le dédommagent en partie de ceux qui ne le sont pas; d'où il suit que quand le nombre des uns est moins considérable que celui des autres, il gagne raisonnablement & s'y enrichit, comme cela arrive à tous ceux qui ont de grandes entreprises, où il y a mille moyens (peut-être justes) de gagner beaucoup. Quand, au contraire, il n'a que des ouvrages dont les prix sont défavorables, il arrive de deux choses l'une, ou qu'il se ruine, ou qu'il trompe le Bourgeois en lui donnant de mauvais ouvrage, en quoi sa conscience lui paroît en sûreté, puisqu'il lui en donne pour son argent, en épargnant le plus qu'il peut sur la matière & sur la façon; ou si cette dernière est passablement bonne, ce ne peut être qu'aux dépens d'un malheureux Ouvrier, auquel il ne paye les ouvrages que la moitié ou les deux tiers de ce qu'ils vaudroient légitimement.

Ainsi quelque chose qu'il arrive, la méthode de toiser les ouvrages de Menuiserie à face apparente seulement, sans aucune espèce d'indemnité pour l'Entrepreneur, & l'appréciation trop générale & trop peu réfléchie de ces mêmes ouvrages, est vicieuse, comme je viens de le prouver. Il me reste maintenant à donner une idée de ce qu'il faudroit faire pour assigner à chaque espèce d'ouvrage, un prix qui fût relatif à sa nature, c'est-à-dire, à la quantité de la matière employée, à l'emploi de la matière, ou à la façon de l'ouvrage, ce qui est la même chose, & au gain que doit légitimement faire l'Entrepreneur en raison de l'un & de l'autre.

Pour bien juger d'une chose, quelle qu'elle soit, il faut la bien connoître; cette vérité est incontestable, & n'a pas besoin de preuve: ainsi pour bien apprécier les ouvrages de Menuiserie, il faut avoir une connoissance parfaite de cet Art, tant pour la théorie que pour la pratique, afin de se rendre un compte exact de la qualité & de la quantité de la matière, & de son emploi.

La matière, ou, pour parler plus clairement, les bois qu'on emploie à la construction des ouvrages de Menuiserie, ne sont pas tous d'une qualité également parfaite, & sont sujets à plus ou moins de déchet, soit en raison de leur qualité dure ou tendre, ou plus ou moins neuve, ou enfin de la grandeur & de la forme qu'ils doivent avoir lorsqu'ils seront employés.

Le déchet n'est pas égal dans toutes les espèces de bois; mais quel qu'il soit il est toujours très-considérable, & cela d'autant plus que le Menuisier paie la

bois au Marchand comme s'il n'y avoit pas de déchet, une toise de bois, défectueuse ou non, étant toujours comptée par ce dernier pour une toise ; c'est pourquoi quand on veut apprécier avec équité la valeur des bois, il faut s'attacher à connoître d'abord le prix qu'ils coûtent chez le Marchand, le coût des voitures de l'empilage dans le chantier de l'Entrepreneur, & le temps qu'il faut qu'ils y restent jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être mis en œuvre ; après cela il faut se rendre compte de combien doit être la perte causée par l'aubier, les flaches, les fentes, les nœuds, les givelures & autres défauts des bois, laquelle perte est quelquefois d'un quart de leur valeur réelle, ou tout au moins d'un huitième, selon la nature des bois.

A cette perte, sur laquelle il faut compter lorsqu'on achète les bois, il faut joindre celle qui arrive inévitablement lorsqu'on les débite, & qui augmente d'autant plus, que les pièces débitées sont en plus petit volume ; car chaque trait de scie des Scieurs de long, doit être compté pour 3 lignes au moins, sans ce qu'on laisse de plus large aux pièces, pour qu'en les corroyant on puisse les dresser parfaitement, ce qui va toujours de 4 à 5 lignes pour chaque trait de scie.

La perte de longueur est aussi très-considérable, à cause des fausses coupes que donne la longueur des pièces, qui ne se rencontre pas toujours avec celle des planches, dont la longueur est bornée de 3 en 3 pieds.

Combien cette perte augmente-t-elle, quand l'ouvrage est cintré sur le plan ou sur l'élévation, ou sur les deux sens à la fois ; ou bien quand la couleur des bois doit être appareillée, comme dans le cas d'un ouvrage qui doit être verni ? Combien faut-il sonder, débiter, & même corroyer de bois qui ne servent quelquefois pas, ou du moins sans beaucoup de perte, dans d'autres ouvrages où on tâche de les employer le mieux qu'il est possible ?

Il faut aussi faire attention à la plus ou moins grande épaisseur ou longueur des bois, qui, lorsqu'ils sont d'une mesure hors de l'ordinaire, ou d'une belle qualité & parfaitement secs, n'ont plus d'autre prix que celui que ceux à qui ils appartiennent jugent à propos d'y mettre, ce qui, d'une façon, est juste, étant bien naturel qu'ils fassent payer l'intérêt de la valeur de ces bois, & les frais de l'emplacement qu'ils ont occupé quelquefois pendant une longue suite d'années.

Après ces connoissances, relatives à la matière qu'on emploie aux ouvrages de Menuiserie, il faut entrer dans le détail des façons de ces mêmes ouvrages. Quelle immensité d'objets ce détail n'embrasse-t-il pas ! que de différences le plus ou moins de perfection dans la main-d'œuvre, dans la forme des contours ou des profils, n'apporte-t-il pas au prix des façons ! Ces derniers, sur-tout, qui, au premier coup d'œil, semblent être d'une exécution aussi prompte les uns que les autres, du moins, quand ils sont d'un même genre, emploient quelquefois le double du temps & de soins. Quelques exemples en feront la preuve.

Le bouvement, *fig. 6*, se pousse avec un seul & même outil, & à une seule

PLANCHE
382.

fois ; mais si ce même bouvement est dégagé par derrière, comme celui de la figure 7, & qu'il soit d'une certaine largeur, il faut pousser cette moulure à deux fois & avec deux outils, dont l'un forme le dégagement ou tarabiscot, & l'autre le bouvement. Si, au lieu de la baguette du bouvement, *fig. 7*, on vouloit faire un quarré, ce feroit encore une opération de plus, ce qui allongeroit la façon de l'ouvrage.

Ce que je dis pour les profils simples, comme les figures 6 & 7, doit s'entendre pour les profils à petits cadres, comme la figure 8 ; & s'il arrivoit que la moulure excédât le nud des champs, comme cela se pratique quelquefois, il faudroit ravalier ces derniers de l'excédant de la moulure, ce qui augmenteroit encore la façon de l'ouvrage, quoiqu'en apparence le profil fût toujours le même.

Les profils à grands cadres, comme ceux *fig. 9 & 10*, sont encore dans le même cas, soit qu'ils soient embreuvés ou ravalés, (quoique dans ce dernier cas ils emploient plus de bois, les bâtis devant être de même épaisseur que le cadre,) parce que la différence de hauteur des membres de moulures, ou celle de leurs formes, en rend l'exécution plus longue & plus difficile, ce qui est très-aisé à appercevoir par l'inspection seule de ces deux profils.

Les profils des plates-bandes des panneaux, *fig. 11, 12, 13 & 14*, sont dans le même cas que ceux des bâtis, c'est-à-dire, que quoiqu'à peu-près les mêmes en apparence, ils coûtent beaucoup plus de temps & de soins à faire les uns que les autres, sur-tout quand ces profils sont doubles, comme à la figure 14, parce qu'alors la moulure intérieure devient beaucoup plus difficile à faire que l'extérieure, tant à bois de bout qu'à bois de fil.

A ces difficultés, il faut joindre la grandeur & la forme des profils, qui obligent souvent à faire des outils exprès, ce qui devient toujours très-coûteux, soit à l'Ouvrier ou à l'Entrepreneur.

Combien la forme des cintres n'apporte-t-elle point de difficultés, & par conséquent de différences dans la façon de l'ouvrage ? Un ressaut, une oreille de plus ou de moins, rendent quelquefois la façon d'une traverse cintrée du double, & même davantage, plus coûteuse qu'une autre traverse aussi cintrée, mais sans ces ressauts ou oreilles.

Les ornements de Sculpture, ajoutés aux ouvrages de Menuiserie, en augmentent encore la façon, parce qu'ils en rendent l'exécution plus longue & plus difficile à faire ; & c'est encore une étude de plus pour bien juger quelle peut être cette augmentation.

Je ne finirois pas si je voulois détailler ici toutes les différences qui se rencontrent dans l'exécution des ouvrages de Menuiserie, considérés dans la partie du Bâtiment seulement, & dans les ouvrages ordinaires, desquels j'ai tiré les exemples que j'ai cités ci-dessus ; car s'il falloit parler des ouvrages extraordinaires, ce feroit l'objet d'un Ouvrage considérable, qui, quoique très-nécessaire, ne peut pas avoir lieu dans cet Essai, où je me suis simplement proposé de

de donner une idée du Toisé, & de l'Appréciation des ouvrages de Menuiserie, sans entrer dans aucun détail circonstancié à ce sujet (*).

PLANCHE
382.

La parfaite connoissance de la construction des ouvrages de Menuiserie, des différences & des difficultés qui s'y rencontrent, n'est pas encore suffisante pour apprécier ce que vaut la façon de ces mêmes ouvrages, il faut aussi savoir au juste le prix de cette façon, relativement à celui dont on paye le temps des Ouvriers, & à la quantité de temps qu'ils emploient à faire ces mêmes ouvrages; cette étude est toute de pratique, & on n'y peut faire de progrès qu'à l'aide de l'expérience: car ce n'est qu'en voyant travailler, (ou, ce qui est encore mieux,) en travaillant long-temps de ses mains, qu'on peut bien juger de la valeur d'un ouvrage, quant à la façon. Or il y a ici plusieurs choses à considérer: la première, & la plus essentielle, c'est qu'il faut absolument que le prix du temps de l'Ouvrier soit assez payé pour qu'il ait le nécessaire honnête, & qu'à l'aide d'une sage économie, il lui reste encore, après avoir pris sur son gain ce qui est nécessaire à soutenir son existence & celle de sa famille, & cela suivant son état, qu'il lui reste, dis-je, assez pour se soulager dans des temps de disette d'ouvrage ou de maladie, afin qu'encouragé par cette espece d'aïssance il travaille avec plaisir, & ne se considère pas comme un forçat condamné à une peine dont il n'espère la fin qu'avec celle de sa vie.

Cette première condition remplie, on a déjà un point fixe pour apprécier la valeur du temps des Ouvriers, & d'où l'on peut partir pour apprécier la valeur des ouvrages, relativement au temps employé à les faire, en prenant un milieu entre le plus ou le moins que peuvent coûter les ouvrages d'une même espece, & faits par différents Ouvriers, ou même en se réglant sur le travail du moins habile; car il faut que les hommes vivent en travaillant, & du fruit de leur travail: or l'absolu nécessaire est dû à tous; & il est en même temps juste que celui qui a plus d'adresse ou de force de corps, jouisse de ces bienfaits de la nature, & qu'il gagne par conséquent davantage.

C'est pourquoi, comme je l'ai dit ci-dessus, il faut régler le prix de la façon des ouvrages, sur la quantité de temps que les Ouvriers les moins habiles, ou du moins de la moyenne force, emploient à les faire; ce qui étant une fois connu, ainsi que la quantité, & par conséquent la valeur de la matière employée, on peut ensuite juger de la valeur totale des ouvrages, en y joignant le gain de l'Entrepreneur.

Ce gain doit être modéré, mais fixe & relatif à la quantité des ouvrages

(*) Si l'Essai que je présente ici, est favorablement reçu du Public, je me propose de donner dans la suite un détail circonstancié des ouvrages de Menuiserie, où je ferai voir d'une manière claire & précise, comment les différents ouvrages de cet Art peuvent & doivent être appréciés, tant en suivant la méthode du Toisé ordinaire, que par d'autres méthodes différen-

tes, lesquelles reviendront toutes au même; ce qui ne doit ni ne peut être autrement, puisque d'une façon ou d'une autre, la valeur de la matière, le prix de la façon, & le gain de l'Entrepreneur, doivent toujours être les mêmes, sous quelque point de vue qu'ils puissent être considérés.

plutôt qu'à leur qualité, & être débarrassé de tous les faux-frais qu'il est obligé de faire, indépendamment du prix de la matière & de la façon dont j'ai parlé ci-dessus.

Ces faux-frais, pour un Maître Menuisier, sont très-considérables ; car sans parler de l'intérêt que doivent lui rapporter ce qu'il a payé pour parvenir à la Maîtrise, & les fonds qu'il a placés pour faire des provisions de bois, il y en a qui sont journaliers, comme les droits du Roi & de Communauté, le loyer de l'emplacement qu'il occupe, (qui, dans les villes, est toujours très-cher, vu la quantité de place qu'il lui faut pour placer son bois & ses Ouvriers,) l'achat & l'entretien des outils, les clous, la colle, la chandelle, les voitures pour le transport de ses ouvrages, &c. &c.

Le gain de l'Entrepreneur doit, dis-je, être débarrassé de tous ces faux-frais, ou du moins être assez considérable, pour que leur dépense prélevée, il lui reste encore le cinquième au moins de bénéfice sur ses ouvrages, ou entre le tiers & le quart, en y comprenant les faux-frais, ce qui n'est sûrement pas trop considérable, sur-tout pour les Entrepreneurs, qui n'ont journellement que cinq à six Compagnons chez eux, & qui doivent vivre aussi bien que ceux qui en ont davantage.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le détail du Toisé & l'Appréciation des ouvrages de Menuiserie, pour les raisons que j'ai données ci-dessus ; de plus, je crois avoir rempli les conditions que je me suis imposées en commençant cet Essai, qui ne pouvoit pas être mieux placé qu'à la fin d'un Ouvrage qui a pour objet la description de l'Art du Menuisier ; mais cet Ouvrage est déjà par lui-même si considérable, que j'ai craint de l'augmenter davantage, en m'étendant sur des matières, qui, quoique relatives à cet Art, ne sont & ne doivent pas même être considérées comme faisant parties essentielles de sa description.

